

SÉANCE DU 26 JANVIER 2015

~~~~~

Date de convocation : 19 Janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, JOUVE André, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, MASSIBOT Michelle, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, SANCHEZ DEL VALLE Rafael, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie , SCHELSTRAETE Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** MOURIER Patrick et POURRAZ Mylène.

Procuration de Mme POURRAZ Mylène à M. Pierre DUFFAU et de M. MOURIER Patrick à M. DAYDE Francis.

Monsieur Pierre DUFFAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé après lecture.

M. le Maire demande une minute de silence pour les événements qui ont eu lieu à Paris.

## **1) Association Majuscules : acompte sur la subvention 2015**

M. Francis DAYDE explique que comme les années précédentes, l'association Majuscules sollicite une avance sur la subvention 2015 d'un montant de 5000 € afin qu'elle puisse payer les charges de personnel du CLAE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **2) Place des Escourneaux :**

M. le Maire présente le projet établi par le CAUE du Vaucluse. Les travaux sont évalués à 252 228,00 €. Ce projet prévoit la réfection de la Place des Escourneaux, l'impasse du 8 Mai, l'allée entre les deux écoles et le déplacement des poubelles semi-enterrées. M. le Maire explique qu'il a déjà reçu des remarques

des riverains qui ne souhaitent pas avoir les poubelles devant chez eux.

Il est proposé de solliciter l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour un montant de 52 500 €, le Conseil Général au titre des amendes de police pour un montant de 24 500 € et le Conseil Régional pour un montant de 113 502 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et donne pouvoir au Maire pour solliciter les partenaires financeurs.

### **3) Subvention du Conseil Général : contractualisation 2015**

M. le Maire explique que le Conseil Général de Vaucluse souhaite poursuivre son soutien aux collectivités vauclusiennes par la reconduction du dispositif de contractualisation. Les années précédentes la commune de Grillon a bénéficié d'une subvention de 63 300 €.

M. le Maire propose de solliciter cette aide du Conseil Général mais de fixer ultérieurement les travaux qui seront affectés à la contractualisation 2015.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour solliciter la contractualisation 2015.

### **4) Service Eau et Assainissement : demande d'exonération de la taxe de raccordement à l'assainissement**

M. le Maire présente un cas particulier qui concerne Mme Mylène POURRAZ.

En effet, Mme Mylène POURRAZ a fait construire au fond de l'impasse du 8 mai en 2013. Or, l'étude de la SAUR n'avait pas prévu que les conduites d'eau et d'assainissement étaient côte à côte. Il a été nécessaire d'installer une pompe de relevage, entraînant un coût supplémentaire. Suite à cette erreur d'estimation faite par la SAUR, l'ancien Président de la Communauté de Communes s'était engagé à rembourser la taxe d'assainissement à Mme Mylène POURRAZ.

Suite au retour du service à la Commune, M. le Maire propose de restituer cette taxe à Mme Mylène POURRAZ conformément aux engagements pris par la Communauté.

M. Jacques SZABO explique qu'il n'avait pas été informé de cette situation alors qu'il avait en charge cette compétence.

M. le Maire s'étonne que M. Jacques SZABO n'ait pas été averti.

Mme Odile FORD demande si cela ne risque pas de faire un précédent pour d'autres cas.

M. le Maire répond que c'est un cas rare et espère que cela ne se présentera plus.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte à l'unanimité le remboursement de la taxe d'assainissement à Mme Mylène POURRAZ pour un montant de 500 €. Les modalités de remboursement devront être vues avec Mme la Perceptrice.

### **5) Communauté de Communes :**

- La Communauté de Communes n'ayant pas encore donné les éléments concernant l'actif du service eaux et assainissement, cette question est reportée ultérieurement.

- Compétence électrification : M. le Maire fait le bilan de cette compétence qui est aujourd'hui dans une impasse.

Il explique les différences entre les communes de la Drôme, qui dépendent du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED), et les communes du Vaucluse qui sont gérées par l'intercommunauté. La Communauté de Communes de l'Enclave gérait aussi l'éclairage public alors que dans la Drôme ce sont les communes individuellement. Lors de la réunion de vendredi aucune conclusion n'a été définie et les rapports entre Drôme et Vaucluse deviennent épineux.

M. Pierre DUFFAU s'insurge de cette situation car il rappelle que M. le Maire Grignan, ancien ministre, a présidé la commission des finances de la Communauté pendant 3 mois et il conteste les résultats 2014 alors que lui même les avait présentés.

M. Pierre DUFFAU propose de solliciter le Préfet pour que cette communauté explose et revienne comme initialement. Les élus de la Drôme ne veulent pas de cette communauté.

M. Jacques SZABO pense que les élus Drômois n'aiment pas l'idée que le Vaucluse fasse mieux en matière d'électrification. La Drôme est tenue par le SDED.

M. Jacques SZABO souligne le très bon travail de Mme Delphine GROELLY, responsable de l'électrification à la Communauté de Communes. Les communes de l'Enclave ont bénéficié depuis 1992 de cette compétence avec un coût, pour les points lumineux, bien moindre qu'ailleurs.

M. le Maire s'inquiète d'une nouvelle baisse de la DGE si la Communauté abandonne cette compétence.

M. le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et les attributions de compensation 2014.

Pour la commune de Grillon, le montant provisoire de la dotation de compensation s'élève à 421 026 €. Ce montant sera affiné en mars 2015 après la prise en compte du transfert de la compétence petite enfance avec la crèche et le Centre de loisirs.

M. le Maire explique que pour la commune cela devra être normalement une opération blanche. En effet, la Communauté prendra en charges les dépenses, elle versera les subventions aux

organismes, percevra les aides de la CAF et le solde sera retenu sur la dotation de compensation de la commune de Grillon.

La commune refacturera à la communauté un loyer avec les dépenses de fluides type électricité, gaz et eau.

Mme Sylvie BERGERET demande quel est l'intérêt de transférer cette compétence compte tenu des difficultés de la Communauté.

M. le Maire précise que cela permettra de clarifier la situation car ces structures n'accueillent pas aujourd'hui que des enfants grillonnais. Ce service reçoit une population intercommunale et communale.

M. Jacques SZABO avertit que les prises de décisions dépendront de la Communauté et non plus de la commune.

M. le Maire informe que 50 % des enfants sont de l'extérieur avec uniquement des financements de Grillon. Globalement, rien ne changera dans le fonctionnement.

M. le Maire annonce que le centre de loisirs de Roussas coûte aux parents 18 € par journée, alors que pour AGC de VALRÉAS, le coût s'élève à 8 €.

Le rapport de la CLECT sera transféré par mail aux élus.

## **6) Questions Diverses :**

- Réfection du hall de la mairie : M. le Maire félicite le peintre, M. MILESI, pour son travail. Un devis a été demandé pour la salle des adjoints et les sanitaires.

- Terrain de Mme PULPITO au Vialle : M. le Maire explique que Mme PULPITO est propriétaire de parcelles au Vialle sur la place servant de parking. Le service des domaines a estimé les parcelles AB 730, 732, 734, 737 et 742 d'une superficie totale de 237 m<sup>2</sup> à 25 000 € soit 105 € le m<sup>2</sup> (terrain à bâtir).

L'acquisition de ces parcelles permettrait à la commune d'aménager la place au Vialle.

Par ailleurs, Mme PULPITO serait intéressée pour acquérir la ruine de M. EVENO.

La maison jaune appartenant à la commune sur la place de la Bourgade (anciennement local du foot) a été estimée par les domaines à 123 000 €.

- Cimetière : afin d'agrandir le cimetière, la parcelle voisine a été évaluée par le service des domaines à 3,80 € le m<sup>2</sup> soit pour 2 500 m<sup>2</sup> un montant de 9 500 €. Les propriétaires seront contactés.

- Maison Régionale de Santé :

M. le Maire rappelle les deux mails adressés le 31 décembre par Mme FAURE, la pharmacienne, et M. et Mme MAZARD, les kinésithérapeutes, pour informer la commune de leurs décisions de se retirer du projet. M. le Maire regrette qu'ils ne se soient pas

donné la peine de venir en personne pour lui annoncer leurs intentions.

Mme FAURE envisagerait de s'installer à Vival. Or, M. le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'accessibilité handicapée sera difficile, qu'il faudra respecter le passage d'accès à la caserne des pompiers et enfin que le site se trouve en zone rouge du PPRI. (Plan de Prévisions des Risques d'Inondations).

Mme Odile FORD dit : « l'ex PPRI »

Réponse : il n'y a pas d'ex PPRI car la carte d'aléas est toujours en vigueur et applicable.

M. le Maire précise que les infirmières sont toujours motivées. Des contacts ont été pris avec d'autres professionnels, une orthophoniste terminant ses études fin 2016, un médecin généraliste. Le projet n'est donc pas remis en cause.

M. le Maire précise que 6000 € ont déjà été dépensés en frais d'architecte.

M. le Maire demande les remarques des membres du Conseil :

Mme Odile FORD demande la date prévisionnelle de la fin des travaux.

Réponse : juin 2016.

M. Michel COLONGIN s'inquiète du manque de garantie. Il demande, concernant M. MAZARD, ce qui l'a fait changer d'avis du jour au lendemain.

M. le Maire précise que M. MAZARD a annoncé qu'il avait un autre projet plus intéressant, mais pas sur GRILLON. M. MAZARD a reproché que le dossier avait trop traîné. Or, M. le Maire estime que cela n'est pas le cas, compte tenu de la complexité du projet.

Depuis le 31 décembre, il n'a pas plus reçu d'explications. Il précise que M. MAZARD, lors du marché de Noël, était pourtant très content de la nouvelle piste pour le médecin généraliste.

M. le Maire pense que, tant que les travaux ne débiteront pas, il sera difficile de trouver des professionnels.

Mme Sylvie BERGERET demande si pour la pharmacie, cela n'est pas un moyen de chantage.

M. le Maire explique que la pharmacienne évoque le manque de médecin sauf que, si elle s'installe à Vival, il n'y aura pas plus de médecin.

M. le Maire craint que la pharmacie soit en danger, mais pas Mme FAURE. Il pense que les grillonnais risquent de lui en tenir rigueur.

M. Pierre DUFFAU rappelle qu'elle a été à l'initiative du projet, des plans. Le manque de médecin ne sera pas plus résolu si elle s'installe à Vival. L'aménagement de Vival risque d'être un lourd investissement car tout est à faire dans ce bâtiment.

M. Pierre DUFFAU s'étonne que, lors du marché de Noël, le kinésithérapeute était toujours partant, pour se désister le 31 décembre. La pharmacienne et le kinésithérapeute ont adressé un mail quasiment identique. Il trouve la manière un peu cavalière. Le projet de s'installer à Vival risque de lui coûter deux fois plus cher.

M. Michel COLONGIN demande si les loyers étaient fixés.

M. Francis DAYDE répond que le loyer maximum avait été annoncé.

M. Francis DAYDE explique que la pharmacienne a évoqué l'éventualité de s'installer à Vival pendant 3 ans, puis de venir dans la maison de santé. Il est étonné par le manque de cohérence de ses projets.

Mme Sylvie BERGERET propose de revoir la pharmacienne pour négocier et éviter que le projet ne tombe à l'eau.

M. le Maire répond que compte tenu de la manière dont la Mairie a été traitée, il n'est pas question de la supplier.

Mme Odile FORD demande s'il ne faudrait pas revoir les surfaces.

M. Michel COLONGIN trouve dommage de revoir le projet à la baisse. Les bâtiments risquent d'être nécessaires à terme surtout si, finalement, la pharmacie change d'avis.

M. Michel COLONGIN s'étonne que les locaux de Vival soient suffisamment grands pour faire une pharmacie. Il rappelle que l'ancienne pharmacienne avait le projet de déménager dans les locaux « Coiraton » sauf qu'il manquait 30 m<sup>2</sup>.

M. le Maire informe que des personnes sont intéressées pour reprendre l'épicerie.

Mme Sylvie BERGERET souligne que le parking est un avantage, certes, MAIS le problème de passage accès pompiers et l'accès handicapés sur la voie publique se pose. Le projet pharmacie à Vival ne tient donc pas la route.

M. le Maire rappelle que M. ESPIEU avait eu beaucoup de difficultés pour agrandir. Le dossier avait duré plus de 2 ans.

Mme Odile FORD demande comment la commune financera le bâtiment s'il n'y a que les 3 infirmières.

M. André JOUVE pense que pour attirer les professionnels les locaux doivent être construits.

M. le Maire souhaite aujourd'hui que le projet reste tel quel. Il espère que des professionnels se manifesteront une fois la construction lancée. Concernant le financement, de nombreux emprunts arrivent à échéance, notamment ceux de la maison Milon ; cela dégagera une marge de manœuvre.

M. Michel COLONGIN s'inquiète d'une possible fermeture de la pharmacie.

M. le Maire approuve son inquiétude.

Mme Eliane BLANCHOIN évoque l'hypothèse d'une vente de la pharmacie.

- M. Pierre DUFFAU demande que l'on interpelle le personnel de la crèche et des écoles concernant la mauvaise habitude de stationner n'importe où, Place des Escourneaux.

- Mme Eliane BLANCHOIN rappelle que le goûter offert aux aînés aura lieu le 15 février. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

- M. Michel COLONGIN signale les mauvais stationnements Place de la Bourgade.

- M. Jacques SZABO demande que l'éclairage de la salle du Jumelage à la maison Milon soit amélioré.

- Mme Odile FORD redemande que les trous devant l'épicerie paysanne soient bouchés.

Elle demande des nouvelles de la canne du pêcheur et signale qu'il y a trop d'eau dans le canal.

- Mme Virginie SCHELSTRAETE demande où en est le projet skate park.

Une réunion est programmée avec les jeunes le 4 février à 17 h.

- M. Robert UBASSY signale une voiture qui prend en sens interdit la rue du 11 novembre, 3 fois par semaine entre 20h et 21h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET